

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé :	<b>Date</b> 8 mars 2016	<b>Heure</b>	<b>Numéro</b>	<b>Département(s)</b> DEAS
	Annule et remplace			

<b>Auteur(s) : Commission Prestations d'action sociale</b>		<b>Lié à</b> : (obligatoire) <b>ad 15.047</b>
<b>Titre :</b> <b>Amendement au projet de loi portant modification de la loi sur l'emploi et l'assurance-chômage (LEmpl)</b>		
<b>Contenu :</b> <b>Article 3, alinéa 2</b> <sup>2</sup> Il en assure la coordination avec d'autres secteurs, en particulier ceux de l'économie, des migrations, de la formation, de l'orientation professionnelle, des assurances sociales, <i>(suppression de: et)</i> de l'action sociale <u>et du service pénitentiaire</u> .		
<b>Motivation (facultatif) :</b>		
<b>Auteur ou premier signataire : prénom, nom</b> (obligatoire) : Damien Schär, président de la commission.		
<b>Autres signataires</b> (prénom, nom) :	<b>Autres signataires suite</b> (prénom, nom) :	<b>Autres signataires suite</b> (prénom, nom) :